

Descriptif d'unité d'enseignement (DUE)

1. Intitulé	
Intitulé de l'unité d'enseignement	Analyse
Code	
Filières, orientations et options	☒ BA OF ARTS EN MUSIQUE ☐ BA OF ARTS EN MUSIQUE ET MOUVEMENT ☒ Instruments ☐ Instruments historiques ☒ Chant ☒ Direction d'orchestre ☒ Direction de chœur ☒ Composition ☒ Composition à l'image ☐ Musique et musicologie
	☐ MA EN PÉDAGOGIE MUSICALE ☐ ENSEIGNEMENT ☐ Instrumental ☐ Vocal ☐ MUSIQUE À L'ÉCOLE ☐ RYTHMIQUE JAKES-DALCROZE
	☐ MA EN INTERPRÉTATION MUSICALE ☐ CONCERT ☐ Instruments ☐ Chant ☐ <i>Option Musique de chambre</i> ☐ <i>Option Musique contemporaine</i> ☐ <i>Option Performer-composer</i> ☐ ORCHESTRE ☐ ACCOMPAGNEMENT ☐ <i>Option Chef-fe de Chant</i> ☐ MAESTRO AL CEMBALO ET DIRECTION D'ENSEMBLES BAROQUES
	☐ MA EN INTERPRÉTATION MUSICALE SPÉCIALISÉE ☐ SOLISTE ☐ Instruments ☐ Chant ☐ PRATIQUE HISTORIQUE ☐ Instruments ☐ Chant ☐ MUSIQUE MÉDIÉVALE ☐ DIRECTION D'ORCHESTRE SPÉCIALISÉE ☐ DIRECTION DE CHŒUR SPÉCIALISÉE
	☐ MA EN COMPOSITION ET THÉORIE MUSICALE ☐ COMPOSITION ☐ COMPOSITION DE MUSIQUE MIXTE ☐ <i>Option Multimédia</i> ☐ THÉORIE MUSICALE ☐ <i>Option Enseignement</i> ☐ <i>Option Recherche</i> ☐ <i>Option Ethnothéories</i>
	☐ MA EN ETHNOMUSICOLOGIE
	☒ Possibilité d'être suivi comme cours à choix pour les autres filières

Site	☒ Genève ☒ Neuchâtel	
Niveau du cours	Si cours annuel : ☐ A1 ☐ A2 ☐ A3 ☐ A4 ☐ A5	Si cours semestriel : ☐ S1 ☐ S2 ☐ S3 ☐ S4
2. Organisation		
Organisation temporelle	☒ Cours régulier annuel ☐ Cours régulier semestriel ☐ Unité d'enseignement ponctuelle (stage, masterclasse, session, tutorat etc.) <i>Les cours réguliers sont donnés sur 16 semaines par semestre ou sur 32 semaines par année.</i>	
Si cours régulier, minutes hebdomadaires	90	
Si enseignement ponctuel, heures par année ou par semestre		
Nombre d'étudiant-e-s par groupe	☐ Cours individuel ☐ Cours-atelier en petit effectif (jusqu'à 5 étudiant-e-s) ☐ Cours-atelier en moyen effectif (jusqu'à 7 étudiant-e-s) ☐ Atelier (jusqu'à 18 étudiant-e-s) ☒ Cours (jusqu'à 40 étudiant-e-s) ☐ Autre : Type d'enseignement : Nombre d'étudiant-e-s :	
Crédits ECTS		
Langue(s) d'enseignement	☒ Français ☐ Allemand ☐ Italien ☐ Anglais	
3. Prérequis		
Avoir validé le module / l'unité d'enseignement	☐ Pas de prérequis ☒ Avoir validé l'unité d'enseignement : Solfège I et II, Harmonie I, Contrepoint I et Histoire de la musique I et II ☐ Autre(s) :	
4. Compétences visées (objectifs généraux d'apprentissage)		
- Analyser des œuvres musicales en identifiant et en expliquant les principales structures formelles, harmoniques, mélodiques et rythmiques, ainsi que les techniques de composition utilisées. - Enrichir le vocabulaire et les outils à disposition pour décrire les phénomènes musicaux, approfondir la compréhension des langages et de leur évolution. - Développer une compréhension des œuvres et sa capacité à rendre compte oralement ou par écrit de leurs éléments spécifiques et originaux. - Développer un sens critique par rapport aux diverses approches analytiques et en apprécier la complémentarité.		

5. Contenu et forme de l'enseignement	
Étude des grands courants stylistiques musicaux dans différentes périodes de l'histoire de la musique, au travers d'œuvres majeures du répertoire musical. L'accent est mis sur la connaissance des styles, l'évolution de la forme, du langage musical, des procédés compositionnels et des techniques d'instrumentation et d'orchestration.	
6. Modalités d'évaluation et de validation	
<i>Une unité d'enseignement peut avoir différents types et modalités d'évaluation et de validation.</i> TYPE DE VALIDATION ☒ Examen noté * ☐ Contrôle continu noté* ☐ Participation ☐ Rapport de stage ☐ Co-évaluation ☐ Autre(s) : * MODALITÉS D'ÉVALUATION ☐ Prestation artistique ☒ Production écrite ☒ Production orale ☐ Autre(s) : Dans le cas d'évaluations multiples, indiquer la pondération entre les notes pour obtenir la moyenne : Examen écrit noté en fin du 1^{er} semestre comptant pour 1/3 de la note finale. Examen écrit noté en fin d'année comptant pour 2/3 de la note finale. Contenu de l'examen (si pertinent) : COMPOSITION DU JURY ☐ Professeur-e-s concerné-e-s avec voix consultative ☒ Professeur-e-s concerné-e-s avec voix délibérative ☐ Expert-e interne ☒ Expert-e externe ☐ Représentant-e de la direction (présidence) Remarque(s) :	
7. Modalités de remédiation et de répétition	
Possibilité	☒ Remédiation possible ☐ Pas de remédiation <i>La remédiation ne fait pas sens dans le cas d'enseignements qui nécessitent un mûrissement progressif, par exemple pour les disciplines principales instrumentales ou vocales.</i>
Modalités	La remédiation est ouverte à la demande de l'étudiant-e lorsque la note se situe entre 3,5 et 3,9. La remédiation porte sur l'ensemble de l'examen ou sur les éléments ou compétences jugés les plus faibles. Sa forme et son contenu sont fixés par l'enseignant-e. Dans le cas d'une même unité d'enseignement donnée par plusieurs professeur-e-s, la consultation du ou de la responsable de la filière ou du département est nécessaire.
8. Remarques	

9. Bibliographie	
10. Enseignant-e-s	
Rodolphe SCHACHER, Dimitri SOUDOPLATOFF, Victor CORDERO (NE)	
11. Validation du descriptif	
Date de validation	2025
Instance de validation	Coordination de l'enseignement HEM